



PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DES SOURCES

VILLE DE DANVILLE

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DES SOURCES

VILLE DE DANVILLE

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Danville, tenue le **25^e** jour du mois de **mars** de l'an **2024**, à **18h30**, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

Présences :

Mairesse : Madame Martine Satre
Conseiller no 1 : Madame Chantal Cantin
Conseiller no 2 : Monsieur Pierre Jr. Grimard
Conseiller no 3 : Monsieur Richard Lefebvre
Conseiller no 4 : Monsieur Jean-Guy Laroche
Conseiller no 5 : Monsieur Daniel Pitre

Absence :

Conseiller no 6 : Monsieur Gaétan Nadeau

Est aussi présente, Madame Marie-Pier Dupuis, directrice générale et greffière-trésorière, agissant à titre de secrétaire de la présente séance.

L'avis de convocation a été donné le 20 mars 2024, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Martine Satre, mairesse, constate le quorum à **18 h 30** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

20240325-19

2 Adoption de l'ordre du jour

***Il est proposé par Jean-Guy Laroche
Appuyé par Richard Lefebvre
Et unanimement résolu par les conseillers présents***

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

20240325-19 2 Adoption de l'ordre du jour

3 DOSSIERS À TRAITER

20240325-20 3.1 Adoption d'une Chaise des générations offerte par l'école Masson

PÉRIODE DE QUESTIONS

20240325-21 4. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

Prise de paroles des enfants - Explications du projet « Chaise des générations »

Mesdemoiselles Clara Dubois et Annabelle Laca, élèves de 6^e année et porte-parole pour l'école Masson, expliquent le projet « Chaise des générations » aux élus et aux citoyens présents dans la salle. Des élèves de l'école Masson occupent les sièges des élus autour de la table du conseil pendant cette période et reprennent place dans la salle par la suite.

3 DOSSIERS À TRAITER

20240325-20

3.1 Adoption d'une Chaise des générations offerte par l'école Masson

CONSIDÉRANT QUE la Chaise des générations est un projet porté par le regroupement Mères au front et inspiré d'une initiative du maire de Québec, Monsieur Bruno Marchand;

CONSIDÉRANT QUE cette chaise vise à faire une place symbolique aux enfants lors des décisions politiques du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette chaise représente et porte la voix des enfants sur différents enjeux liés à la crise climatique, à la perte de biodiversité et à la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a compétence en aménagement du territoire, en transport collectif et actif, en protection des milieux naturels, en verdissement et en lutte contre les îlots de chaleur et que, par ses prises de décisions, elle dessine et influence le legs environnemental qui sera laissé aux générations futures;

CONSIDÉRANT QUE des élèves de 6^e année de la classe de Madame Stéphanie Perreault souhaitent nous offrir une chaise décorée de leurs mains à leur image et aux couleurs de l'avenir qu'ils souhaitent, rappelant ainsi au conseil leurs préoccupations environnementales et attentes auprès des décideurs quant à la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville mène plusieurs actions pour protéger la biodiversité, lutter et s'adapter aux changements climatiques et qu'elle souhaite faire office d'exemple en matière d'environnement;

Il est proposé par Richard Lefebvre

Appuyé par Pierre Grimard

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Ville de Danville adopte la Chaise des générations offerte par les élèves de 6^e année de l'école Masson et y fasse symboliquement une place de choix lors des séances publiques du conseil en la plaçant en permanence autour de la table du conseil municipal afin de garder à l'esprit la présence des enfants actuels et futurs dans toutes les décisions que prendront les membres du conseil municipal de la Ville de Danville.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Élève de 6^e année
Ghislaine Bétie Dubuc

Explication de la chaise
Choix de la chaise berçante

20240325-21

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Chantal Cantin

QUE la présente séance soit levée à 18h45.

ADOPTÉE

Martine Satre
Mairesse

Marie-Pier Dupuis
Directrice générale et greffière

Je, Martine Satre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

Martine Satre
Mairesse